Amicale des Anciens du Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne
Département des Hautes-Pyrénées
11, boulevard du Président Kennedy
65000 TARBES

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
05 Novembre 2026

Etaient présents :
Hélène OYHEREGUY, Marie-Josée ABADIE-CARDEILHAC, Joelle FOURCADE, Nadine QUESSETTE,
Jean-Dominique PERIN, Thierry MANGOLD, Roland GRENIER, Jean Lafitte, Marcel LOUBERE, Gilbert LAMORA

Etaient excusés :
Bernadette VERDIER, Marie-Claude LASSALLE, Gilbert RAGELLE, Bruno NOGARO, Max GIRAUDEL

Mandat Donné :
Bernadette Verdier a donné Mandat à Jean-Dominique PERIN

Vote : 11

Le jeudi 5 Novembre 2026 à 14 heures, le Conseil d'Administration de l'Association « Amicale des Anciens du Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne, Département des Hautes-Pyrénées » s'est réuni au restaurant d'entreprise de la Caisse Régionale, 11 boulevard Kennedy à Tarbes sur convocation du Président.

Le quorum prévu à l'article 6 des statuts étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

1- Commande de Chocolats

2- Galette 2027

3- Calendrier & Invitations à l'AG 2027

4- Les AGO des 2 autres amicales et Journée convivialité

5- Point sur le Voyage

6- Point sur les relations avec CA-ASSURANCES

7 - Traitement des cas particuliers pour 2 retraités

8 - Situation financière de l'Amicale

9 – Publications site internet

10- Questions diverses

11 – Les délibérations

I – Commande de Chocolats

Nous tenons à remercier Hélène et Marcel pour leur dévouement à cette commission.

Une très belle opération qui reste appréciée par les amicalistes sélectionnés.

La règle actuelle : Retraités & Conjoints âgées de 80 ans et plus
Envoi de 2 ballotins par foyer si les 2 sont dans la règle

Discussion animée pour la révision des règles d'octroi dont l'objectif est de réduire ce poste.

- Soit on augmente l'âge de 80 à 85 ans
- Soit on limite le nombre de ballotins par foyer à 1 seul
- Soit on remet un ballotin par salarié uniquement
- Soit on trouve un chocolatier moins onéreux

Après Vote du CA
- 8 votes (1 par famille)
- 1 vote (1 par salarié)
- 2 votes (on conserve 2 par foyers)

Décisions prises :
- On conserve l'âge de 80 ans
- On limite à 1 ballotin par foyer
- On conserve une très bonne qualité de chocolats – Commande chez BERGER à Tarbes
  23 € la boite contre 24 € chez Paihasson

Cela concerne 63 Foyers.
Commande de 62 boites de chocolats Berger pour un montant de 1 426 €
NB : Nous ne délivrons pas de chocolats à la famille THIBAULT car ils n'ont pas payé la cotisation.

Un carton de Bonnes fêtes est inclus dans le colis expédié.
Pour limiter un peu les frais (Marcel, JDO et Nadine vont apporter quelques boites au domicile)

A faire Avant le 8 décembre

II – Galette 2027

La participation 2026 a été de 75 personnes pour un Coût de 628,84 €.

Nous avons constaté qu'il y avait un reste de 10 galettes environ.
L'objectif est de réduire le coût en ajustant le nombre de galettes / inscrits.
Il faut conserver une journée conviviale en recevant correctement nos amicalistes.

CHOIX de la date de la galette : le Mardi 12 janvier 2027

Nadine prend en charge les messages d'invitation, de relance et constitue le fichier des inscrits
Nadine propose d'ajouter des mandarines pour compléter le goûter
OK de tous pour conserver la boulangerie 'les Pyrenees' mais en ajustant la quantité
Roland prend en charge la commande et nous avons jusqu'au 05 janvier pour ajuster la commande
Joelle propose de commander des verres Eco-responsables afin d'éviter d'en acheter tous les ans
- ⇨ A regarder

III – Calendrier & Invitations à l'AG 2027

Rappel de l'AG 2026
AG du 28 avril : 82 personnes
Frais 4434 €
La CR rembourse 45€/personne, **soit un cout de l'amicale de 744€**

Objectif :
Il faut diminuer le coût total de cette journée

CHOIX de l'AG : le Mardi 27 Avril 2027

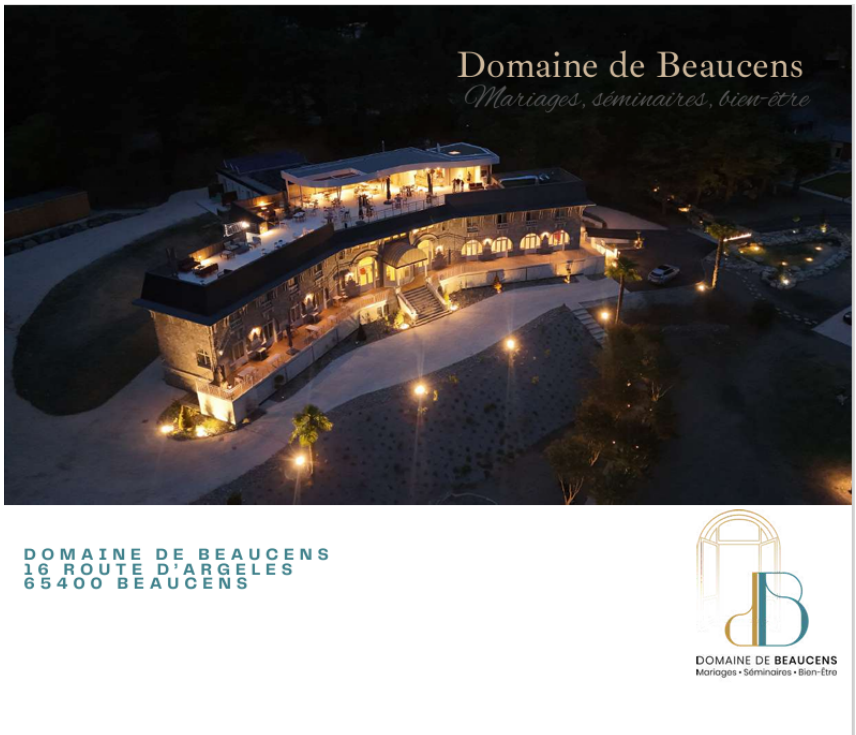
Jean-Dominique propose le DOMAINE de BEAUCENS
Devis 4 100 € pour 80 personnes

Prestations fournies :
- 500 € pour la location de la salle
- 800 € pour la collation du matin ➔ Il faut réduire à 2 viennoiseries/personne + café
- 2 800 € pour le repas de midi (soit 35€ / personnes menu + vin + café)

Menu : (proposition à 30 €)

- Piperade fraîche relevée à l'espelette, œuf mollet, crème Tartufata et condiment noir de bigorre
- Truite des Pyrénées, Risotto, d'épeautre et parmesan, asperges vertes
- Fromage
- La tartelette façon snickers by Beaucens
- Vin & Café

Vote : 11 pour



IV – AGO autres amicales et Journée Convivialité

.
Comme tous les ans, nous sommes invités aux AG des 2 autres amicales 32 & 64

AG du 32 : JD PERIN et Bruno NOGARO
AG du 64 : Nadine QUESSETTE et Bruno NOGARO

LA JOURNEE CONVIVIALITE

La traditionnelle journée convivialité s'est tenue le 29 septembre 2026 à SERRES-CASTET
Sur les 4 personnes invitées pour le 65, 1 seule personne a répondu favorablement à cette invitation.
Pour les 3 départements, 19 personnes invitées et seulement 6 présentes



V – Point sur le Voyage

Le voyage 2026 a « la ferme de BELESLOU » a été une vraie réussite. Tous les présents ont été ravis de partager ce moment de convivialité.

Cela a concerné 33 participants, pour un Coût de 2 664 €
Cadeau souvenir : 422 €
Pourboires : 100 €

Les photos sont disponibles sur le Site.

Discussion lancée pour savoir si on doit appliquer un tarif différencié pour les accompagnants qui ne sont pas adhérents de l'amicale.
Apres discussion animée, pas de prix différent pour les accompagnants hors adhérent amicale car cela a permis d'enregistrer 35 personnes et de bénéficier du tarif dégressif à compter de 35 personnes.

Marcel, Helene, Marie Josée préparent les offres de voyage 2027

VI – Point sur les relations avec CA-ASSURANCES

1. **Courrier de refus 20 mai 2026**
   Voir contenu sur le site
   Lettre adressée par le bureau des 3 amicales de PG à notre correspondante de CA-Assurance
   Posté le 19/05/2026

2. **Nouvelle correspondante JUSTINE ROBIN**
   justine.robin@ca-assurances.fr
   Tel : 01 43 23 63 27 06 89 11 19 27

3. **Cotisations 2026**
   Le Conseil d'État saisi par le gouvernement et la fédération des assurances a décidé de renvoyer la question (QPC) au Conseil Constitutionnel. (procédure complexe et peu lisible)

   Un courrier a été adressé à Mr le préfet des Hautes-Pyrénées afin de savoir pourquoi les mutuelles sont autorisées à ne pas respecter la loi ⇒ pas de réponse

4. **Réunion de présentation des résultats arrêtés au 31 08 2026 du contrat des 3 amicales le 07 Octobre 2026**
   Compte-rendu publié sur le site
   Nombre de bénéficiaires en recul de 2,6 % et âge moyen augmente passant à 79 ans soit +1 an par rapport à 2025

   Résultat global à 103,5 % avec de gros écarts suivant les amicales

   Préconisation cotisations 2027 +7 %

   Pas d'informations concernant le contrat périphérique (EVIN)
   Harmonisation des contrats : pas de solution sauf à basculer sous la coupe de la CR ⇒ refus car nous souhaitons rester les interlocuteurs concernant les retraités

Contrat périphérique LOI EVIN – la DRH veut le conserver et ne veut pas le céder à l'amicale
Pas de résultat des contrats Loi EVIN ce contrat pénalise le contrat des retraités de l'amicale
Loi evin : cela représente 300 retraités environ
Nbre de retraites / ca assurances : 1400 contrats sur les 3 départements

VII – Traitement des cas particuliers pour 2 retraités

Danielle Astuguevieille (membre de notre amicale) demande à être assurée via notre contrat groupe suite au décès de son mari ; JDO prend contact avec le centre de gestion pour certifier qu'elle est membre de notre amicale et qu'elle souhaite adhérer à la mutuelle.
Le centre de gestion prend contact avec elle et doit lui transmettre les documents à signer … Mais malheureusement, elle n'a jamais rien reçu de leur part.

JDO apprend plus tard qu'on n'a pas réussi à la joindre ; il réponds qu'elle a bien été contactée et doit recevoir les documents, sa fille remerciant de son intervention.
Après contact avec Danielle qui indique n'avoir rien reçu et être allée s'assurer chez AXA à compter du 1er juillet 2026.

Béatrice Perus assurée EVIN 2ème année ne comprend pas pourquoi on lui refuse la prise en charge d'un supplément d'honoraires de 300 € alors qu'il y a 2 ans on lui a bien pris en charge pour une même opération par le même praticien deux suppléments d'honoraires de 300€ en 2024.
Etait salariée en 2024 puis retraitée depuis ; la loi EVIN prévoit le même niveau de garantie que les salariés d'où son incompréhension. Elle ne parvient pas à obtenir une explication cohérente du centre de gestion.
JDO interviens mais Ca-Assurances refuse de lui répondre.
JDO alerte le DRH puisqu'il s'agit du contrat périphérique EVIN mais pas de réponse malgré deux relances.
JDO alerte la nouvelle correspondante CA-Assurances qui apporte une explication : garantie PRESTIMA CHIRURGIE applicable aux salariés et pas aux retraités.
Après avoir demandé plus de détails : garantie financée comment ? Absence d'information au moment du départ en retraite, tarification de ce service complémentaire …

VIII – Situation financière de L'Amicale

Situation des comptes bancaires au 30/09/2026

Compte courant : 4 929 €
Livret A : 12 378 €
Compte Titre Ordinaire : 5 922 € (parts sociales)

Résultat 2025 = Déficit - 2098.28 €

Fonctionnement :

- Recettes : **4 605 €** (308 cotisations)
  3 690 € participation de la CR à l'AG

- Charges : **4 880 €** (Assurance RC, Frais bancaires, Site Internet, Repas CA et Organisation AG)
  dont 4319€ de frais AG (soit 52€ par participant) alors que la caisse a instauré un plafonnement de participation à 45€

Œuvres Sociales : 734€ (Galette des rois et Fleurs DC)
Reste à venir KDO Chocolats

Sortie : **1 829 €** (Reste à charge pour l'amicale)
Coût total 3 050,€
Participation des 33 amicalistes 1 121€

Pour 2026 quelques fait marquants:

* cotisations +825€

* Rbt frais AG par la CR (hors Pourboires et KDO départ administrateur) manque 464€ (plafond de rbt CR 45€ par participant à l'AG)

* Nous n'avons pas en 2026 de don exceptionnel (comme en 2025 500 € pour Mayotte tempête Chido).

* Pour cette fin d'année la dépense majeure reste les chocolats, (qui pour 2025 s'est élevée à 2292€).
Merci à Marcel et Helene d'établir un budget global.

Rappel du résultat 2025: - 2 098.28 €

IX – Publications Site Internet

. 17 articles publiés depuis le début de l'année

. MAJ de la documentation mutuelle

. Retrouver toutes les photos et vidéos

. Les voyages des autres amicales 64 & 32, sont publiés auprès de nos amicalistes afin de compléter leurs voyages.

. Tous les comptes-rendus, toutes les photos, toute la documentation, toute la vie de l'amicale sont disponibles sur le site de notre amicale.

Rappel du site : www.amicale-ca65.fr

Merci encore à Thierry qui publie l'ensemble des données transmises dans des délais très courts.

IX – Questions Diverses

Questions :

Question de Nadine :

- **Proposons-nous une augmentation de la cotisation annuelle de l'amicale ?**
- NON on conserve 15 €, car nous avons augmenté l'année dernière et on ne peut pas augmenter tous les ans (à revoir l'année prochaine)

PROCEDURES

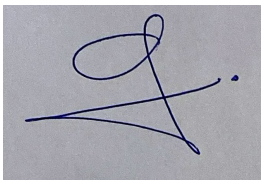
Il faut prévoir une revue de toutes les procédures : JDO, MAX, Nadine

X – Les délibérations

Aucune délibération :

L'ordre du jour étant épuisé, les Administrateurs n'ayant pas d'autres questions, le Président remercie les membres du Conseil d'Administration pour le travail effectué et lève la séance à 16h30.
La prochaine date du Conseil d'Administration sera à planifier en Mars 2027.

La Secrétaire de séance,
Nadine QUESSETTE



Le Président,
Jean-Dominique PERIN

